

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 3 JUIN 2019

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 3 juin 2019 à 19h30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 3 juin 2019 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 juin 2019.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 30 avril 2019.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Architech Design, paiement d'honoraires professionnels, caserne Johnville.
 - 2) Corporation de gestion du Chemin des Cantons, participation financière 2019, entente quinquennale (2017-2021).
 - 3) Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, paiement d'honoraires professionnels, travaux sur les rues Church et Saskia.
 - 4) Les Services exp, paiement d'honoraires professionnels, travaux de réfection des services municipaux de la rue Sawyer, secteur Cookshire.
 - 5) Développement Le Boisé de Cookshire, phases III et phase IV, remboursement numéro 2 des frais selon l'entente.
 - 6) Monsieur Pascal Caron, dérogation mineure 2019-05-06-D.
 - 7) Monsieur Simon Dumoulin, dérogation mineure 2019-04-05-D.
 - 8) Monsieur Sylvain Carrier, dérogation mineure 2019-05-07-D.
 - 9) Monsieur Denis Labrecque, vente d'une partie de terrain municipal.
 - 10) Demande d'autorisation CPTAQ, Ferme les 3 pouces vert SENC, construction d'une résidence associée à un projet agricole.

- 11) Congrès de la FQM 2019, participation.
- 12) Fête nationale du Québec, secteur Cookshire, 22 juin 2019, autorisation en vertu du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*.
- 13) Fête nationale du Québec, secteur Johnville, 22 juin 2019, autorisation en vertu du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*.
- 14) Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, consultation du projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022.
- 15) Expo Cookshire 2019, autorisation en vertu du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*.
- 16) Chemin des Étangs, Cookshire, acceptation du plan de lotissement de rue.
- 17) Vente d'un terrain municipal sur le chemin Saskia (lot 6 300 339).
- 18) Offre de services Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, développement domiciliaire du chemin Gendron.
- 19) Élevages du Haut St-François, consultation publique ferme porcine, nomination des élus siégeant sur la commission.
- 20) Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.
- 21) Collège Select Aviation, projet d'implantation à l'aéroport de Sherbrooke, demande d'appui.
- 22) Implantation des services municipaux, Boisé de Cookshire (phases III et IV), décompte progressif n° 2.
- 23) Bornes de recharge électriques, programme subventionné.
- 24) Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., changement d'étude légale.
- 25) Entretien des plates-bandes 2019, adjudication d'un contrat.
- 26) RCGT, paiement d'honoraires professionnels pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.
- 27) Vente d'un terrain municipal sur le chemin des Étangs (lot 6 318 533).

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

- 1) Travaux de mise aux normes du système de protection incendie (Palettes Perron).
- 2) Monsieur Daniel Lafrenière, démission comme pompier volontaire.
- 3) Nomination de monsieur Vincent Plante au poste de lieutenant pour le service incendie, secteur Cookshire.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

K) Étude et adoption de règlements.

1) Adoption du *Règlement numéro 254-2019 abrogeant le règlement numéro 212-2016 modifiant le règlement 119-2008 concernant le lotissement dans la Ville de Cookshire-Eaton afin d'intégrer des dispositions sur la contribution pour fins de parcs.*

L) Comptes du mois.

M) Varia.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 3 juin 2019 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.

La mairesse Sylvie Lapointe préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte à 19h30.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 juin 2019.

Résolution 2019-06-6920

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance régulière du 3 juin 2019 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019.

Résolution 2019-06-6921

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte ce procès-verbal tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 30 avril 2019.

Résolution 2019-06-6922

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion de travail du 30 avril 2019 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte ce procès-verbal tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

E) Période de questions

1) Madame Irène Dubé demande si la municipalité peut assumer le coût de la publicité pour la Fête nationale. La mairesse répond que Loisirs Cookshire qui organise l'activité doit payer la publicité à même l'aide financière

accordée par la municipalité.

- 2) Manon Élisabeth Carrier remet aux élus la liste des activités qui se dérouleront à la Maison de la culture John-Henry-Pope cet été, dont l'exposition Rosen Garten, et invite la population à participer.
- 3) Madame Karen Latulippe s'informe sur la décision du conseil concernant l'offre d'achat déposée pour un terrain sur le chemin Saskia. La mairesse lui répond que l'offre d'achat a été acceptée incluant le délai de 24 mois pour la construction d'une résidence.

F) Correspondance

Résolution 2019-06-6923

Fédéral

1. (aucune);

Provincial

2. Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec – Avis de demande du restaurant du Camping Prévert (30 jours d'opposition possible);
3. Sûreté du Québec (MRC du HSF) – Semaine de la prévention nautique (18 au 24 mai 2019) et rappels de sécurité;
4. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Programme d'aide financière de Vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois (échéance : mars 2020);
5. Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Demande d'appui et recommandations à la 2^e consultation pour réduire le vapotage chez les jeunes;

Municipal

6. Chemin de fer Centre du Main et du Québec (CFMQ) – Avis d'application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires (du 7 juin au 31 août);
7. Fonds Éco IGA - Grande tournée pour outiller les citoyens à la réduction des déchets plastiques (atelier de sensibilisation et trousse de démarrage) (Cookshire, 13 juin);
8. CLD du Haut-Saint-François - Invitation aux ateliers-conférences de la Grappe Industrielle Chanvre Industriel et Cannabis Médicinal (Weedon, 18 juin);
9. Société protectrice des animaux – Bulletin d'information des services offerts à Cookshire-Eaton;

Scolaire

10. Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) – Copie du rapport annuel 2017-2018;

Associations

11. CHSLD d'East Angus, comité Les Amis du Domaine – Compte-rendu de l'activité dont la Ville a contribué (4 avril dernier) et remerciements ;

12. Carrefour jeunesse-emploi du HSF – Invitation à l’assemblée annuelle générale (East Angus, 6 juin);
13. Moisson Haut-Saint-François – Avis d’assemblée générale annuelle le 16 mai et invitation à la course à obstacles (Hatley, 22 juin);
14. Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés – Campagne « Agir à grande échelle 2019 »;
15. Société de la Sclérose latérale amyotrophique du Québec – Campagne de sensibilisation annuelle et invitation à la « Marche pour Vaincre la SLA » (Sherbrooke, 15 juin);

Offres de service

16. Go Électrique – Offre pour l’installation et l’achat de bornes dans le cadre du programme subventionné du gouvernement;
17. KoptR Image – Atelier d’information sur la réglementation des drones.

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

G) Autres sujets - Activités de proximité

- 1) Architech Design, paiement d’honoraires professionnels, caserne de Johnville.

Résolution 2019-06-6924

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d’autoriser le paiement de 2 874,38 \$ (incluant les taxes) pour la facture d’Architech Design concernant la caserne de pompiers, secteur Johnville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 2) Corporation de gestion du Chemin des Cantons, participation financière 2019, Entente quinquennale (2017-2021).

Résolution 2019-06-6925

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d’autoriser le paiement de 4 404 \$ à la Corporation de gestion du Chemin des Cantons concernant la participation financière 2019 de la municipalité selon l’entente quinquennale 2017-2021 (résolution 2016-09-5684).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 3) Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, paiement d’honoraires professionnels, travaux sur les rues Church et Saskia.

Résolution 2019-06-6926

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d’autoriser le paiement de 4 655,08 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, concernant les travaux sur les rues Church et Saskia.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 4) Les Services exp, paiement d'honoraires professionnels, travaux de réfection des services municipaux de la rue Sawyer, secteur Cookshire.

Résolution 2019-06-6927

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement de 8 838,70 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Les Services exp concernant les travaux de réfection des services municipaux de la rue Sawyer (secteur Cookshire) et les services professionnels pour la nouvelle station d'épuration (secteur Johnville).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5) Développement Le Boisé de Cookshire, phases III et phase IV, remboursement numéro 2 des frais selon l'entente.

Résolution 2019-06-6928

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le remboursement numéro 2 au montant de 19 220 \$ pour les phases III et IV du développement Le Boisé de Cookshire inc., selon les termes de l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 6) Monsieur Pascal Caron, dérogation mineure 2019-05-06-D.

Résolution 2019-06-6929

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Caron, propriétaire de l'immeuble situé au 185, rue Planche à Cookshire-Eaton (secteur Cookshire) dans la zone résidentielle RE-5 (lot 5 447 493), demande que la municipalité accepte une distance de moins de 1 mètre entre la remise et la ligne du lot voisin alors que la distance minimale au règlement de zonage est de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que ce même propriétaire demande que la municipalité accepte également pour ce même immeuble une distance de moins de 8 mètres entre la piscine et la ligne du lot avant sur le lot de coin (façade secondaire) alors que la marge de recul avant au règlement de zonage est de 8 mètres et n'autorise pas l'installation d'une piscine;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2019-05-06-D de monsieur Pascal Caron à une séance tenue le 14 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2019-05-06-D de monsieur Pascal Caron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 7) Monsieur Simon Dumoulin, dérogation mineure 2019-04-05-D.

Résolution 2019-06-6930

CONSIDÉRANT que monsieur Simon Dumoulin, propriétaire de l'immeuble situé au 135, rue Eastview à Cookshire-Eaton (secteur Cookshire) dans la zone résidentielle RE-23 (lot 4 487 168), demande que la municipalité accepte une distance de 1,89 mètre entre le garage et la résidence alors que la distance minimale au règlement de zonage est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la

dérogation 2019-04-05-D de monsieur Simon Dumoulin à une séance tenue le 14 mai 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2019-04-05-D de monsieur Simon Dumoulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8) Monsieur Sylvain Carrier, dérogation mineure 2019-05-07-D.

Résolution 2019-06-6931

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Carrier, propriétaire de l'immeuble situé au 435, rue Craig Sud à Cookshire-Eaton (secteur Cookshire) dans la zone résidentielle RE-12 (lot 4 487 326), demande que la municipalité accepte que le bâtiment accessoire ait une dimension supérieure à la limite permise au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce même propriétaire demande que la municipalité accepte également pour ce même immeuble que le garage soit situé dans la marge avant de la résidence alors que la localisation permise par le règlement de zonage est dans la marge arrière ou dans la marge latérale du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus de la demande concernant la dimension du bâtiment accessoire étant donné que le propriétaire a exécuté les travaux sans demander un permis;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande concernant son emplacement dans la marge avant de la propriété du bâtiment accessoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement du bâtiment accessoire dans la marge avant de la propriété;

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure concernant la dimension du bâtiment accessoire étant donné que le propriétaire a exécuté les travaux sans demander un permis;

QUE le conseil municipal informe le propriétaire que la dimension du bâtiment accessoire sera tolérée et que cette décision est permanente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9) Vente d'une partie de terrain municipal rue O'Neil

Résolution 2019-06-6932

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Labrecque désire acheter un terrain municipal situé sur la rue O'Neil à Cookshire (partie du lot 4 488 773) d'une superficie d'environ 320 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que ce terrain correspond à une parcelle résiduelle de la rue O'Neil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par

le conseiller Pete Lachance et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre à monsieur Denis Labrecque un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre millions quatre cent quatre-vingt-huit sept cent soixante-et-treize (4 488 773-P), cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, sans bâtiment érigé dessus, Cookshire-Eaton (secteur Cookshire), province de Québec;

QUE le montant de la vente soit fixé à 1 000 \$ (taxes applicables en sus);

QUE les frais d'arpenteur et de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10) Demande d'autorisation CPTAQ, Ferme les 3 pouces vert SENC, construction d'une résidence associée à un projet agricole.

Résolution 2019-06-6933

CONSIDÉRANT la demande de Ferme Les 3 Pouces Vert SENC, a/s Yves Vaillancourt, déposée au bureau municipal de la Ville de Cookshire-Eaton le 14 mai 2019 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a fait droit à une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* sur le territoire de la MRC (décisions 377648 et 341291);

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux afin d'y construire une résidence;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouverait pas affectées et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles et forestières environnantes existantes et en développement;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton, certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur et recommande à la CPTAQ d'accepter ladite demande et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11) Congrès de la FQM 2019, participation.

Résolution 2019-06-6934

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu que le conseiller Mario Gendron soit autorisé à participer au congrès 2019 de la FQM qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2019.

Les coûts reliés à cette activité sont assumés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12) Fête nationale du Québec, secteur Cookshire, 22 juin 2019, autorisation en vertu du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*.

Résolution 2019-06-6935

CONSIDÉRANT que Loisirs Cookshire inc. demande l'autorisation pour la tenue d'une activité le 22 juin 2019 pour la Fête nationale du Québec, en conformité avec le *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007 précité, l'activité telle que précisée dans la demande datée du 13 mai 2019;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise la fermeture de la rue Castonguay durant l'activité telle que précisée dans la demande datée du 13 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 13) Fête nationale du Québec, secteur Johnville, 22 juin 2019, autorisation en vertu du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*.

Résolution 2019-06-6936

CONSIDÉRANT que Loisirs Johnville demande l'autorisation pour la tenue d'une activité le 22 juin 2019 pour la Fête nationale du Québec, en conformité avec le *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007 précité, l'activité telle que demandée le 8 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 14) Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, consultation du projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022.

Résolution 2019-06-6937

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) procède à la consultation sur le projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 auprès des municipalités;

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit une utilisation d'enseignement et de service

sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix au 51, chemin Jordan Hill, secteur Johnville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton approuve le projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSRS pour les années 2019 à 2022 inclusivement, tel que présenté en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15) Expo Cookshire 2019, autorisation en vertu du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*.

Résolution 2019-06-6938

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu :

QUE la municipalité autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*, l'activité qui se tiendra du 15 au 18 août 2019;

QUE la municipalité accorde une commandite à Expo Cookshire, édition 2019, en conformité avec la Politique sur les dons et les commandites;

QUE cette commandite soit offerte de la façon suivante : la cueillette des ordures, la collecte sélective, la vidange des fosses septiques et l'installation de la signalisation (la valeur de ces services est estimée à 3 000 \$);

QUE le conseil accepte que 2 pompiers / premiers répondants soient présents lors de l'activité (la valeur de ce service est estimée à 1 400 \$);

QUE l'abat-poussière soit fournir sur demande au prix coûtant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16) Chemin des Étangs, Cookshire, acceptation du plan de lotissement de rue.

Résolution 2019-06-6939

CONSIDÉRANT la demande no 2019-05-010 concernant l'opération cadastrale pour la subdivision d'un tronçon du chemin des Étangs aux fins d'acquisition par Ville de Cookshire-Eaton (lot 6 318 532);

CONSIDÉRANT le *Règlement 119-2008 concernant le lotissement dans la Ville de Cookshire-Eaton*;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale comprend la création d'une voie de circulation et que le conseil municipal doit l'approuver préalablement, tel que stipulé par le règlement 119-2008 (article 4.1);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton approuve la demande de permis de lotissement no 2019-05-010 préparée par Christian de Passilié, arpenteur-géomètre, (minute 13368), lot 6 318 532;

QUE madame Nicole Jolicoeur, inspectrice en bâtiment et en environnement, est autorisée à signer le permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17) Vente d'un terrain municipal sur le chemin Saskia (lot 6 300 339).

Résolution 2019-06-6940

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre d'achat pour un terrain municipal situé sur le chemin Saskia, secteur Birchton, lot 6 300 339;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre à madame Karen Latulippe et monsieur Éric Galer-Larouche un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro six millions trois cent mille trois cent trente-neuf (6 300 339), cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, sans bâtiment érigé dessus, Cookshire-Eaton (secteur Birchton), province de Québec;

QUE le montant de la vente soit fixé à 31 000 \$ (taxes applicables en sus);

QUE l'acheteur s'engage à fournir à la municipalité une confirmation du financement dans les 10 jours suivants la présente résolution et à signer l'acte d'achat chez le notaire le ou avant le 30 juin 2019;

QUE l'acheteur s'engage à construire une résidence dans un délai de 24 mois suivant la signature de l'acte d'achat;

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE la municipalité s'engage à reprendre possession du terrain au coût de 31 000\$ (taxes applicables en sus) si le délai de 24 mois n'est pas respecté et à assumer les frais de notaire;

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18) Offre de services Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, développement domiciliaire du chemin Gendron.

Résolution 2019-06-6941

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'accepter l'offre de Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, datée du 23 mai 2019, telle que décrite en annexe pour cadastrer et piqueter les lots du secteur Gendron, à Johnville, incluant les lots sur la propriété municipale du 190, chemin Gendron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19) Élevages du Haut Saint-François, consultation publique ferme porcine, nomination des élus siégeant sur la commission.

Résolution 2019-06-6942

CONSIDÉRANT que le projet de maternités porcines de l'entreprise Élevages du

Haut-Saint-François a obtenu le certificat d'autorisation (CA) du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC) le 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 165.4.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit organiser une consultation publique afin d'entendre les questions et commentaires des citoyens;

CONSIDÉRANT que ladite consultation publique est tenue par une commission présidée par le maire suppléant et constituée, outre ce dernier, d'au moins deux membres du conseil municipal désigné par lui;

CONSIDÉRANT que cette consultation publique doit avoir lieu préalablement à l'adoption de son rapport par le conseil municipal et à la délivrance du permis par de construction;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu que la mairesse nomme le maire suppléant, Mario Gendron, pour la remplacer, ainsi que le conseiller Michel Mercier et le conseiller Marcel Charpentier comme membres de la commission aux fins de la consultation publique sur le projet d'élevage porcin de Élevages du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20) Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

Dépôt du rapport du maire.

21) Collège Select Aviation, projet d'implantation à l'aéroport de Sherbrooke, demande d'appui.

Le sujet est reporté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22) Implantation des services municipaux, Boisé de Cookshire (phases III et IV), décompte progressif n° 2.

Résolution 2019-06-6943

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 228 400,09 \$ (incluant les taxes) à Construction Groupe Prévost inc., concernant l'implantation des services municipaux, Boisé de Cookshire (phases III et IV), selon le décompte progressif n° 2 préparé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur, en date du 29 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23) Bornes de recharge électriques, programme subventionné.

Résolution 2019-06-6944

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'accepter l'offre de Azra Canada inc., datée du 31 mai 2019, d'un montant de 2 500 \$ (taxes applicables en sus), pour deux bornes de recharge pour autos électriques et un piédestal modulaire pour une station de recharge double.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24) Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., changement d'étude légale.

Résolution 2019-06-6945

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents, d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25) Entretien des plates-bandes 2019, adjudication d'un contrat.

Résolution 2019-06-6946

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'adjuger le contrat d'entretien des plates-bandes pour l'année 2019 à la Pépinière Amanda-Joe pour un montant de 6 560 \$ (taxes applicables en sus) selon l'offre de service datée du 3 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26) RCGT, paiement d'honoraires professionnels pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Résolution 2019-06-6947

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'autoriser le paiement de 14 716,81 \$ (incluant les taxes) pour la facture de RCGT concernant l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

28) Vente d'un terrain municipal sur le chemin des Étangs (lot 6 318 533).

Résolution 2019-06-6948

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre d'achat pour un terrain municipal situé sur le chemin des Étangs, secteur Cookshire, lot 6 318 533;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre à Gestion Rémy Bastonnais inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro six millions trois cent dix-huit cinq cent trente-trois (6 318 533), cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, sans bâtiment érigé dessus, Cookshire-Eaton (secteur Cookshire), province de Québec;

QUE le montant de la vente soit fixé à 47 700 \$ (taxes applicables en sus);

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération

- 1) Travaux de mise aux normes du système de protection incendie à la station incendie de la Ville de Cookshire-Eaton, secteur Johnville (Palettes Perron).

Résolution 2019-06-6949

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'accepter l'offre de Protection incendie Vikings inc., datée du 13 mai 2019, d'un montant de 17 960 \$ (taxes applicables en sus), pour les travaux de mise aux normes du système de protection incendie à la station incendie de la Ville de Cookshire-Eaton (Palettes Perron).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2) Monsieur Daniel Lafrenière, démission comme pompier volontaire.

Résolution 2019-06-6950

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre transmise par monsieur Daniel Lafrenière informant le conseil municipal de sa démission en tant que pompier volontaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu:

Que la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission de monsieur Daniel Lafrenière en tant que pompier volontaire;

QUE cette démission est effective au 15 mai 2019;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements à monsieur Daniel Lafrenière pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3) Nomination de monsieur Vincent Plante au poste de lieutenant pour le service incendie, secteur Cookshire.

Résolution 2019-06-6951

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu de nommer monsieur Vincent Plante, au poste de lieutenant pour le service incendie, secteur Cookshire, rétroactivement au 13 août 2018, selon les recommandations du directeur de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

I) Propositions des membres du conseil

Aucune.

J) Avis de motion

Aucune.

K) Étude et adoption de règlements

- 1) Adoption du *Règlement numéro 254-2019 abrogeant le règlement numéro 212-2016 modifiant le règlement 119-2008 concernant le lotissement dans la Ville de Cookshire-Eaton afin d'intégrer des dispositions sur la contribution pour fins de parcs.*

Résolution 2019-06-6952

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 254-2019 abrogeant le règlement numéro 212-2016 modifiant le règlement 119-2008 concernant le lotissement dans la Ville de Cookshire-Eaton afin d'intégrer des dispositions sur la contribution pour fins de parcs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L) Comptes du mois

Résolution 2019-06-6953

Compte salaires

125 967,32 \$

Compte général

201900571 (I)	FRANÇOIS PROULX	499,98 \$
201900572 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	2 605,08 \$
201900582 (I)	HYDRO QUÉBEC	37 782,93 \$
201900583 (I)	GESTION GILLES GENEST	423,61 \$
201900584 (I)	BELL CANADA	1 998,49 \$
201900585 (I)	THE RECORD	113,83 \$
201900586 (I)	TELMATIK	283,12 \$
201900587 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	833,81 \$
201900588 (I)	GRAVIÈRE BOUCHARD INC.	21 527,90 \$
201900589 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	265,52 \$
201900590 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	1 212,22 \$
201900591 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 690,56 \$
201900592 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	1 278,32 \$
201900593 (I)	CREATIONS JADE	137,89 \$
201900594 (I)	EXCAVATION NORMAND BOUCHARD INC.	896,81 \$
201900595 (I)	FRANÇOISE RUEL	30,53 \$
201900596 (I)	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	353,73 \$
201900597 (I)	DÉPANNÉUR LACHANCE	27,89 \$
201900598 (I)	PAGNET DU CANADA INC.	25,12 \$
201900599 (I)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	118,65 \$
201900600 (I)	CHRISTOPHER MAGUIRE	36,00 \$
201900601 (I)	SERVICE D'EXTINCTEURS	296,00 \$
201900602 (I)	CONSTRUCTION DJL INC.	2 706,76 \$
201900603 (I)	PUROLATOR	5,37 \$
201900604 (I)	PLOMBERIE COTE & FRÈRE INC.	57,49 \$
201900605 (I)	EUROFINS ENVIRONEX	10 277,64 \$
201900606 (I)	PREVIMED INC.	108,64 \$
201900607 (I)	SISCO SÉCURITÉ INC.	225,35 \$
201900608 (I)	LA CARTOUCHERIE	1 087,41 \$
201900609 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	3 185,67 \$
201900610 (I)	LES DEMARREURS ET ALTERNATEURS	206,39 \$
201900611 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	366,94 \$
201900612 (I)	CMP MAYER INC.	1 471,10 \$
201900613 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	3 907,35 \$
201900614 (I)	VAL ESTRIE SHERBROOKE	2 288,27 \$
201900615 (I)	ACSIQ	931,29 \$
201900616 (I)	EXCAVATION PIERRE BOUCHARD INC.	418,51 \$
201900617 (I)	GROUPE CAMERON	252,95 \$
201900618 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	619,23 \$
201900619 (I)	Visa Desjardins	1 521,91 \$
201900620 (I)	R.M. ELECTRIQUE	1 015,26 \$
201900621 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	679,73 \$
201900622 (I)	TARDIF DIESEL INC.	433,02 \$
201900623 (I)	SEAO-CONSTRUCTO	2 046,92 \$
201900624 (I)	DIST. J.M. BERGERON INC.	717,86 \$
201900625 (I)	PITNEY WORKS	298,06 \$
201900626 (I)	DO-MAR ELECTRIQUE INC.	367,46 \$
201900627 (I)	JIMMY DUPONT	38,40 \$
201900628 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	489,08 \$

201900629 (I)	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR (2015)	1 686,25 \$
201900630 (I)	CHEERLEADING DE SHERBROOKE	190,00 \$
201900631 (I)	CLOTURES ORFORD	63,92 \$
201900632 (I)	SEL WARWICK (QUEBEC) INC.	3 107,49 \$
201900633 (I)	SERRURIER HARMER	358,72 \$
201900634 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	341,06 \$
201900635 (I)	GARAGE JB LAROCHE INC.	143,35 \$
201900636 (I)	LUC JACQUES SERVICES INC.	833,57 \$
201900637 (I)	PH VITRES D'AUTOS	561,21 \$
201900638 (I)	EMRN	153,15 \$
201900639 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	2 029,32 \$
201900640 (I)	PORTES MACKIE INC.	972,20 \$
201900641 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE RUES	2 016,72 \$
201900642 (I)	HARGYLE INC. - (Groupe-conseil)	776,08 \$
201900643 (I)	CDTEC calibration inc.	928,32 \$
201900644 (I)	ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN	200,00 \$
201900645 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	659,55 \$
201900646 (I)	DICOM EXPRESS INC.	126,28 \$
201900647 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	143,11 \$
201900648 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	1 391,00 \$
201900649 (I)	RCC SHERBROOKE INC.	448,31 \$
201900650 (I)	FRANCOIS LOISELLE	80,00 \$
201900651 (I)	COMMUNICATION PLUS	1 049,57 \$
201900652 (I)	VILLE DE WATERVILLE	155,00 \$
201900653 (I)	CENTRE 24-JUIN - ACCES COMPETENCES	10 192,00 \$
201900654 (I)	GLEN LABEL	19,20 \$
201900655 (I)	N. V. CLOUTIER INC.	59,68 \$
201900656 (I)	PIERRE CHOUINARD & FILS	25 069,93 \$
201900657 (I)	CÉLINE BLAIS	62,96 \$
201900658 (I)	TURCO-SHANK CONSTRUCTION	887,26 \$
201900659 (I)	JEAN TREMBLAY	64,40 \$
201900660 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	620,59 \$
201900661 (I)	DANIEL HURDLE	53,36 \$
201900662 (I)	MARIO BOURGOIN	57,20 \$
201900663 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	2 311,37 \$
201900664 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	796,25 \$
201900665 (I)	UNITE REGIONALE LOISIR ET SPORT GIM	137,97 \$
201900666 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	35,35 \$
201900667 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	212,13 \$
201900668 (I)	Brasserie 11 comtés inc.	180,75 \$
201900669 (I)	SUBWAY COOKSHIRE	94,45 \$
201900670 (I)	AUBERGE L'ORCHIDEE	1 962,62 \$
201900671 (I)	LES POMPES R. FONTAINE	926,13 \$
201900672 (I)	B. GRAVEL & FILS INC.	50,56 \$
201900673 (I)	REAL HUOT INC.	936,63 \$
201900674 (I)	NETREVOLUTION	84,85 \$
201900675 (I)	CENTRAL MAINE & QUEBEC RAILWAY CAN.	3 720,00 \$
201900676 (I)	WURTH CANADA LIMITÉE	456,41 \$
201900677 (I)	MAGBROOKE FOURNITURE IND. INC.	91,99 \$
201900678 (I)	ENERGIR	519,39 \$
201900679 (I)	TRANSPORT GUY HAMEL	6 128,17 \$
201900680 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	40 271,27 \$
201900681 (I)	MACPEK INC.	5 843,56 \$
201900682 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	889,98 \$
201900683 (I)	A D F DIESEL	2 392,21 \$
201900684 (I)	CHENIL DE LA GRANGE ROUGE	344,92 \$
201900685 (I)	ACIER LENNOX LTÉE	482,90 \$
201900686 (I)	STRONGCO	2 196,69 \$
201900687 (I)	TAILLAGE JEROME BOUCHARD	2 063,80 \$
201900688 (I)	GILLES L'HEUREUX	21,00 \$
201900689 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	1 421,79 \$
201900690 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	1 948,83 \$
201900691 (I)	AUDIOBEC	687,55 \$
201900692 (I)	ACIERS SIMMONDS LTÉE	482,03 \$
201900693 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	195,05 \$
201900694 (I)	LOCATION COOKSHIRE INC.	74,20 \$
201900695 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	4 846,96 \$

201900696 (I)	SOLUTIONIA TELECOM	116,40 \$
201900697 (I)	GUERTIN, ERIC	18,00 \$
201900698 (I)	TOP LIFT ENTREPRISES	462,20 \$
201900699 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
201900700 (I)	GROUPE ARCHIMEDE INC.	782,19 \$
201900701 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	363,87 \$
201900702 (I)	AVIZO EXPERTS--CONSEIL	361,60 \$
201900703 (I)	LE PRO DE LA NIVELEUSE	433,71 \$
201900704 (I)	PUBLICITE DR. COM	217,87 \$
201900705 (I)	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	176,07 \$
201900706 (I)	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	15 406,65 \$
201900707 (I)	GILLES DENIS	3 161,81 \$
201900708 (I)	CATHY TURCOTTE	212,07 \$
201900709 (I)	SPA DE L'ESTRIE	1 453,58 \$
201900710 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	12 541,09 \$
201900711 (I)	DEPANNEUR 253 S.E.N.C.	27,00 \$
201900712 (I)	FEDERATION QUEBECOISE DES	1 519,86 \$
201900713 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	255 551,14 \$
201900714 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	3 298,32 \$
201900715 (I)	LES SERVICES EXP INC.	14 591,27 \$
201900716 (I)	MONTY SYLVESTRE S.E.N.C.	1 275,86 \$
201900717 (I)	ARCHITECH DESIGH	14 831,78 \$
201900718 (I)	ME JULIE ROBERGE,NOTAIRE	1 300,00 \$
201900719 (I)	MARYSE SHANK, LUC BINETTE	193,54 \$
201900720 (I)	ARPENTEURS-GEOMETRES MERCIER	919,80 \$
201900721 (I)	LE BOISÉ DE COOKSHIRE INC.	4 689,38 \$
201900722 (I)	BELL CANADA	172,46 \$
201900723 (I)	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	528,89 \$
201900724 (I)	ECCE TERRA, A.-G. SENCRL	3 155,62 \$
201900725 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 745,27 \$
201900726 (I)	AUDREY D'AMOUR	540,00 \$
201900727 (I)	NICOLE JOLICOEUR	155,60 \$
201900728 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	15 665,50 \$
201900729 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	37 122,40 \$
201900730 (I)	NICOLE BOUCHARD	57,54 \$
201900731 (I)	MURRAY DIONNE	108,00 \$
201900732 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	17 930,35 \$
201900733 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	43 915,95 \$
201900734 (I)	BÂTIRENTE	12 670,35 \$
201900735 (I)	FONDACTION	6 242,73 \$
201900736 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	813,85 \$
201900737 (I)	Desjardins sécurité financière	3 304,52 \$
201900738 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	580,27 \$
201900739 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	521,50 \$
201900740 (I)	REVENU QUÉBEC	635,25 \$

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M) Varia

Aucun.

N) Période de questions

- 1) Madame Irène Dubé s'adresse au conseil pour savoir quand les numéros civiques seront installés et qu'est-ce que le conseil compte faire suite à l'augmentation annoncée par Valoris. La mairesse répond que l'installation des numéros civiques sera faite à la fin du mois d'août. Elle ajoute que la tarification sur les comptes de taxes devrait se limiter à deux ans au lieu de trois comme initialement prévue. Concernant Valoris, le conseil a nommé un comité qui évaluera toutes les options pour limiter l'impact sur le compte de taxes des citoyens.

- 2) Manon Élisabeth Carrier informe le conseil que l'assemblée générale annuelle de Loisirs Cookshire inc. se tiendra le 26 juin 2019 à la Maison de la culture. La mairesse mentionne qu'un élu sera présent.
- 3) Monsieur Sylvain Carrier demande au conseil quelle décision a été prise concernant sa demande de dérogation mineure. Le conseiller Michel Mercier, qui siège sur le Comité consultatif d'urbanisme, lui explique que sa demande a été refusée concernant la superficie du garage qui a été agrandi sans permis. Par contre, la localisation du garage dans la marge avant de la propriété a été acceptée.

O) Ajournement ou clôture de la séance

Résolution 2019-06-6954

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance soit levée à 20h20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier